



Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear
Safety Commission

Canada

Cameco Corporation

**Demande de renouvellement du permis
d'exploitation d'une installation de
combustible nucléaire de catégorie IB visant
l'installation de conversion de Port Hope**



CMD 26-H3.A

Présentation du personnel de la CCSN

Audience de la Commission

3 novembre 2026

DOC ID : 3KEUWM3NAEAP-1467035006-787 (PPTX)

DOC ID : 3KEUWM3NAEAP-1467035006-793 (PDF)



Objectif de l'audience

2

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

Cameco Corporation (Cameco) a présenté à la Commission une demande visant :

le renouvellement de son permis d'exploitation de l'installation de conversion de Port Hope (ICPH) pour 20 ans, soit du 1^{er} mars 2027 au 28 février 2047

aucune modification aux activités actuellement autorisées



Permis en vigueur

3

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

Le permis d'exploitation en vigueur autorise Cameco à :

- **exploiter** son ICPH
- **posséder, transférer, utiliser, importer, traiter, emballer, transporter, gérer, entreposer et évacuer** des substances nucléaires, autres que des composés d'uranium enrichi, qui sont nécessaires ou associés aux activités de l'ICPH ou qui en découlent
- **posséder et utiliser** l'équipement et les renseignements réglementés qui sont nécessaires ou associés aux activités de l'ICPH ou qui en découlent
- **posséder, utiliser, traiter, entreposer et évacuer** des composés d'uranium enrichi à des fins expérimentales et de développement
- **entreposer et évacuer** les composés d'uranium enrichi contenus dans les déchets hérités et dans les bâtiments contaminés dans le passé

Renouvelé le 1^{er} mars 2017 – valide jusqu'au 28 février 2027 (10 ans)



CONTEXTE

ICPH de Cameco : CMD 26-H3.A



Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear
Safety Commission

Canada



Emplacement de l'installation

5

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A



Figure 2 : Vue aérienne de l'emplacement de l'ICPH
(Source : Google Earth)



Figure 3 : Site principal de l'ICPH (Source : Cameco)



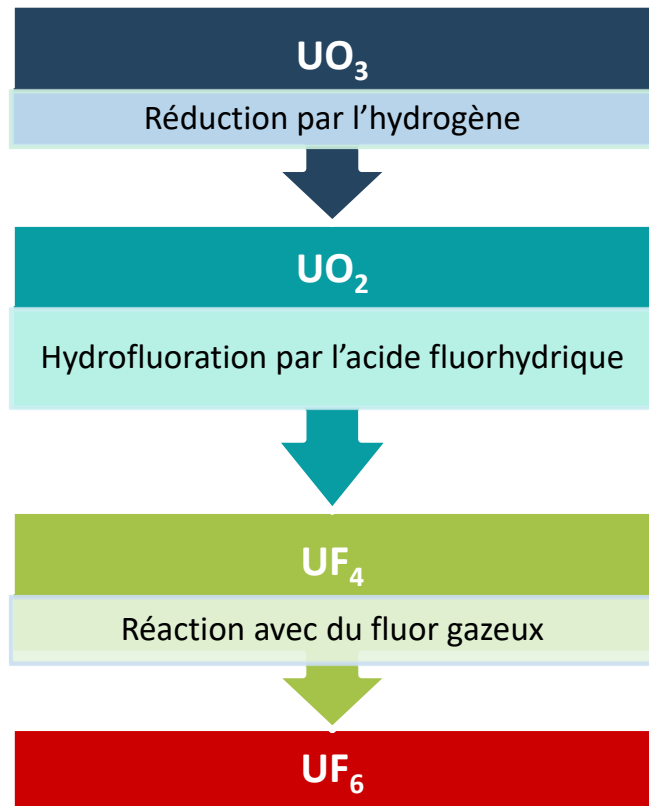
Figure 4 : 158, rue Dorset (Source : Cameco)



Production d' UF_6

6

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A



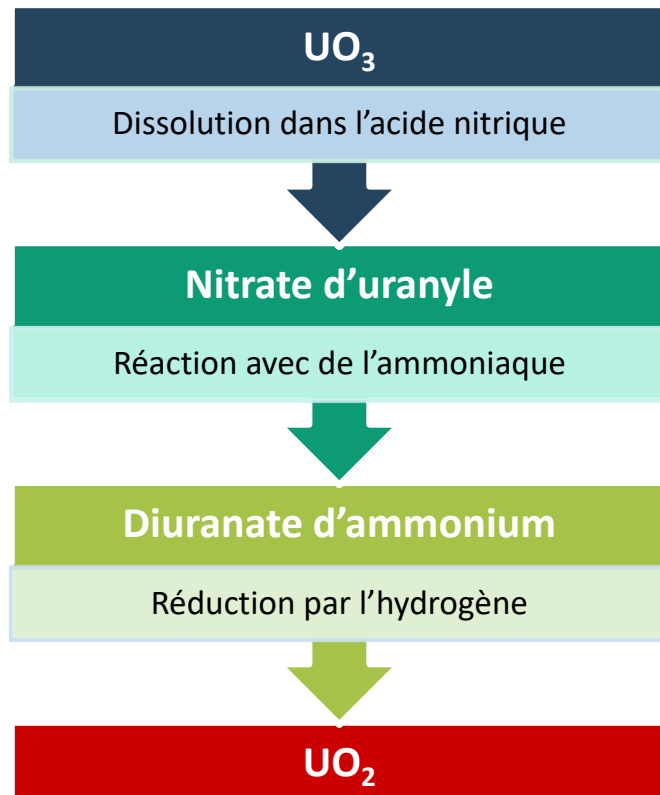
- La **poudre de trioxyde d'uranium (UO_3)** est transportée de la raffinerie de Blind River de Cameco à l'ICPH.
- L' UO_3 est converti en **hexafluorure d'uranium (UF_6)** à l'usine d' UF_6 de l'ICPH.
- Le produit, l' UF_6 , est exporté pour être ensuite transformé en combustible destiné aux réacteurs à eau légère.
- La limite autorisée pour la production d' UF_6 est de 12 500 tonnes par année ou 45 tonnes par jour.



Production d' UO_2

7

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A



- La **poudre d' UO_3** est transportée de la raffinerie de Blind River de Cameco à l'ICPH.
- L' UO_3 est converti en **dioxyde d'uranium (UO_2)** à l'usine d' UO_2 de l'ICPH.
- Le produit, l' UO_2 , est transporté hors site pour être ensuite transformé en combustible destiné aux réacteurs CANDU.
- La limite autorisée pour la production d' UO_2 est de 2 800 tonnes par année.



Surveillance réglementaire

8

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

- **Un plan de conformité tenant compte du risque est mis en œuvre pour l'ICPH :**
 - La fréquence des inspections est fondée sur le niveau de risque associé à l'installation et à ses activités.
 - Le plan est examiné annuellement pour s'assurer que les activités de conformité demeurent valides.
- Les **activités de vérification de la conformité** comprennent l'examen et l'évaluation des documents soumis par le titulaire de permis, dont les rapports d'événements, et les inspections.
- **Le personnel de la CCSN surveille la conformité au moyen d'une approche graduelle d'application de la loi :**
 - avis de non-conformité, lettres d'avertissement, sanctions administratives pécuniaires, etc.
 - Le CMD 26-H3 contient des renseignements sur les mesures d'application de la loi prises pendant la période d'autorisation en vigueur.

La surveillance réglementaire de la CCSN est éprouvée, proportionnelle et efficace pour évaluer en permanence le rendement du titulaire de permis.



Inspections de la conformité

9

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

Inspections :

- La CCSN a réalisé 42 inspections sur 9 ans, couvrant les 14 DSR (CMD 26-H3, annexe D : Inspections)
- Le personnel de la CCSN a assuré le suivi des cas de non-conformité au moyen de la Banque d'information réglementaire de la CCSN.
- La clôture des cas peut comprendre la mise en œuvre d'un plan de mesures correctives jugé acceptable par la CCSN.

Tous les cas de non-conformité de 2017 à 2025 ont été corrigés ou sont en cours de correction au moyen d'un plan de mesures correctives acceptable.

Année	Inspections
2017	5
2018	6
2019	4
2020	3
2021	4
2022	4
2023	6
2024	5
2025	5



ÉVALUATION DU RENDEMENT

ICPH de Cameco : CMD 26-H3.A





Examen de la demande de permis par la CCSN

11

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

Le personnel de la CCSN :

- a **vérifié** que les renseignements présentés à l'appui de la demande sont complets et satisfont aux exigences réglementaires de la CCSN, notamment celles de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN) et de ses règlements d'application, dans les 14 domaines de sûreté et de réglementation (DSR)
- a **examiné** le rendement antérieur de Cameco à l'ICPH
- a **évalué** tous les aspects de la demande de Cameco et les documents à l'appui, y compris l'acceptabilité de la période d'autorisation demandée



Évaluation des domaines de sûreté et de réglementation

12

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

- Le personnel de la CCSN a évalué les **14 domaines de sûreté et de réglementation** dans le cadre de la demande de permis de Cameco visant l'ICPH et fourni ses résultats dans le CMD 26-H3.
- Les renseignements soumis à l'appui de la demande satisfont aux exigences de la CCSN en vertu de la LSRN et de ses règlements d'application
- Les critères d'évaluation et les résultats sont résumés dans le CMD 26-H3.
- Les DSR en gras sont abordés plus en détail dans cette présentation afin de fournir des renseignements supplémentaires sur certains aspects de l'évaluation du personnel de la CCSN.

Tous les DSR ont actuellement une cote
« Satisfaisant ».

Domaines de sûreté et de réglementation

Système de gestion

Gestion de la performance humaine

Conduite de l'exploitation

Analyse de la sûreté

Conception matérielle

Aptitude fonctionnelle

Radioprotection

Santé et sécurité classiques

Protection de l'environnement

Gestion des urgences et protection-incendie

Gestion des déchets

Sécurité

Garanties et non-prolifération

Emballage et transport



DSR – Système de gestion (1/2)

13

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

Évaluation du personnel de la CCSN :

- Le système de gestion est conforme à la norme CSA N286-F12, *Exigences relatives au système de gestion des installations nucléaires*.
- L'examen des audits internes et du rendement par la direction satisfait aux exigences.
- Les processus de gestion du changement et de gestion des documents sont rigoureux.
- Cameco a mise en œuvre les exigences de REGDOC-2.1.2, *Culture de sûreté*

Changement de la cote de rendement de IA à SA :

- Le personnel de la CCSN a attribué une cote inférieure aux attentes pour le DSR Système de gestion en 2017 en raison des problèmes relevés à la suite d'un déversement de fluorure d'hydrogène à l'intérieur de l'usine d'UF₆.

Depuis 2018, le personnel de la CCSN a attribué à l'ICPH la cote « Satisfaisant » pour le DSR Système de gestion



DSR – Système de gestion (2/2)

14

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

Changement de la cote de rendement de IA à SA :

- L'enquête de Cameco a permis de déterminer qu'un employé n'avait pas les autorisations, ni les permis de travail nécessaires. Cependant, il a quand même pu travailler.
- Il a été observé que cette pratique était appliquée de manière régulière au sein d'une petite équipe d'entretien depuis 2014.
- Le personnel de la CCSN a imposé une sanction administrative pécuniaire (SAP) en septembre 2017 pour non-respect de la condition de permis 2.1 (2017-AMP-06) visant le système de gestion de l'ICPH.
- La SAP a été examinée par la Commission en mars 2018 ([18-H100](#)).
- Cameco a mis en œuvre plusieurs mesures correctives en réponse à l'incident et aux problèmes liés au système de gestion.
- Lors d'une inspection réalisée en 2018, le personnel de la CCSN a vérifié que Cameco avait mis en œuvre des mesures correctives acceptables et a ensuite modifié la cote du DSR à « Satisfaisant » en 2018.

Le personnel de la CCSN est satisfait du rendement de Cameco à l'ICPH pour le DSR Système de gestion.



DSR – Analyse de la sûreté

15

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

Évaluation du personnel de la CCSN :

- À l'appui de la demande de renouvellement de permis, Cameco a présenté en 2025 le rapport d'analyse de la sûreté (RAS) requis pour l'ICPH.
- Cameco a ensuite présenté un RAS mis à jour en 2026, terminant ainsi la mise en œuvre du REGDOC-2.4.4, *Analyse de la sûreté pour les installations de catégorie IB* à l'ICPH.
 - Le personnel de la CCSN a confirmé que le REGDOC-2.4.4, *Analyse de la sûreté pour les installations de catégorie IB*, est maintenant pleinement mis en œuvre à l'ICPH.
- Le RAS détermine les dangers associés à l'installation, analyse les conséquences et documente les mesures d'atténuation pour l'ICPH et démontre une sûreté adéquate compte tenu de la défense en profondeur.

Le personnel de la CCSN est satisfait du rendement de Cameco à l'ICPH pour le DSR Analyse de la sûreté.



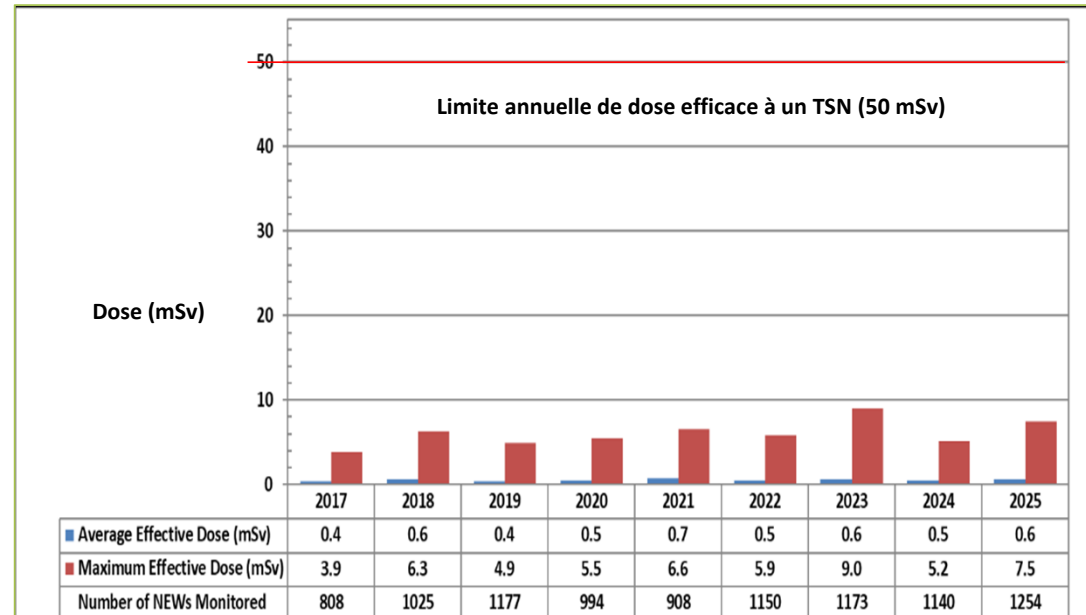
DSR – Radioprotection

16

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

Évaluation du personnel de la CCSN :

- Le programme de radioprotection de Cameco à l'ICPH respecte le *Règlement sur la radioprotection*.
- Les doses aux travailleurs du secteur nucléaire (TSN) sont surveillées, contrôlées et maintenues au niveau le plus bas qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre (ALARA).
- Les doses aux TSN sont bien inférieures aux limites réglementaires.



Le personnel de la CCSN est satisfait du rendement de Cameco à l'ICPH pour le DSR Radioprotection.



DSR – Santé et sécurité classiques

17

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

Évaluation du personnel de la CCSN :

- Le personnel de Cameco est formé en vue de repérer les dangers et de trouver des moyens de réduire le risque au minimum.
- La sécurité du personnel est maintenue au moyen de l'utilisation appropriée d'équipement de protection individuelle, du recours aux barrières et aux affiches ainsi que de la prise de mesures administratives.
- Il est survenu 6 incidents entraînant une perte de temps (IEPT) au cours de la période d'autorisation en vigueur :
- 5 IEPT concernaient des blessures mineures et 1 IEPT concernait une blessure grave :
 - En avril 2024, une blessure causée par une chute est survenue au site 2 (rue Dorset) et a été déclarée à la Commission le 22 mai 2024 dans un rapport initial d'événement ([CMD 24-M25](#)).
 - Le personnel de la CCSN s'est dit satisfait des mesures correctives prises par Cameco.

Le personnel de la CCSN est satisfait du rendement de Cameco à l'ICPH pour le DSR Santé et sécurité classiques.



DSR – Protection de l'environnement (1/4)

18

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

Évaluation du personnel de la CCSN :

- Le programme de protection de l'environnement de Cameco à l'ICPH est mis en œuvre efficacement et satisfait aux exigences réglementaires.
- L'évaluation des risques environnementaux de 2016 et ses révisions de 2023 et 2025 ont conclu que le risque pour la santé humaine et l'environnement attribué aux activités de l'ICPH est négligeable.
- Les émissions atmosphériques et les effluents liquides sont bien inférieurs aux limites de rejet.
- Les résultats du programme de surveillance environnementale confirment que l'environnement et la santé humaine sont protégés.

Le programme de protection de l'environnement de Cameco à l'ICPH satisfait aux exigences réglementaires.



Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

Nouvelles limites de rejet des émissions atmosphériques et des effluents liquides:

- Le personnel de la CCSN a demandé la mise-à-jour des limites de rejet de Cameco pour qu'elles soient conformes au REGDOC-2.9.2, *Protection de l'environnement : Contrôle des rejets dans l'environnement*.
- Les limites de rejet ont été calculées afin de protéger les espèces les plus sensibles, à savoir un récepteur du biote non humain.
- Les limites de rejet atmosphériques sont harmonisées avec les normes provinciales de qualité de l'air et visent à respecter les normes de qualité de l'air applicables au point d'impact.
- Les limites de rejet dans les égouts sanitaires demeurent inchangées et visent à respecter les recommandations en matière de qualité de l'eau pour la protection de la vie aquatique au point de rejet.

Les nouvelles limites de rejet sont conformes au REGDOC-2.9.2



DSR – Protection de l'environnement (3/4)

20

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

Dose estimée au public

Dose efficace maximale annuelle à un membre du public (mSv)									
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dose au site 1 (mSv)	0,110	0,142	0,080	0,129	0,072	0,088	0,097	0,053	0,066
Dose au site 2 (mSv)	0,153	0,173	0,127	0,117	0,086	0,118	0,128	0,072	0,071

La dose de rayonnement à un membre du public est bien inférieure à la limite réglementaire fixée à 1 millisievert par année (mSv/an)



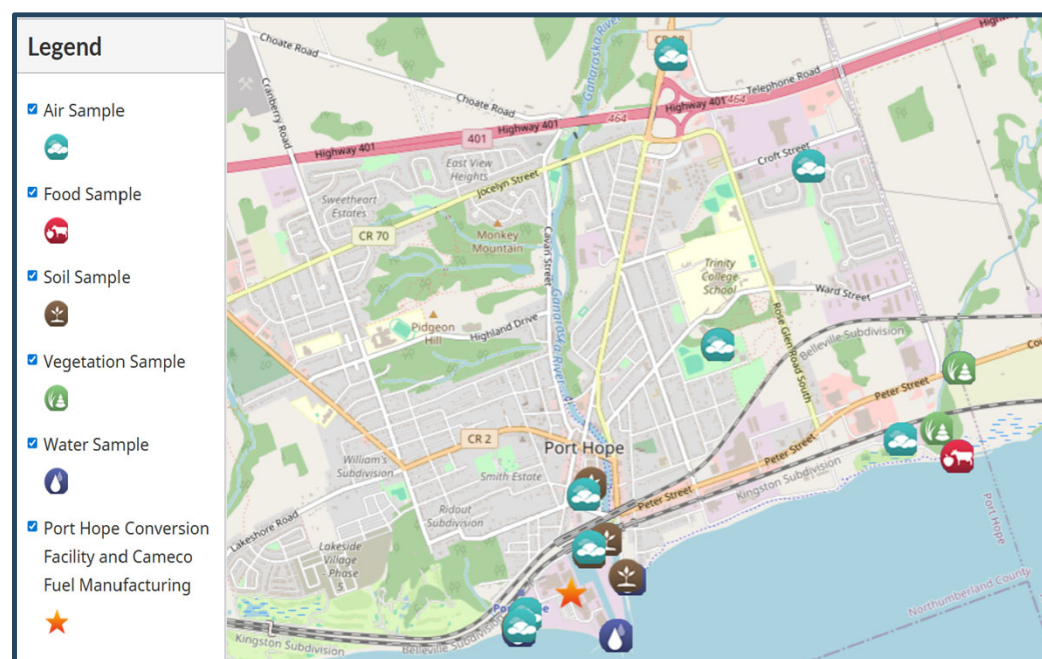
DSR – Protection de l'environnement (4/4)

21

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

Programme indépendant de surveillance environnementale

- Le PISE complète les activités permanentes de la CCSN en matière de vérification de la conformité visant la protection de l'environnement.
- Le personnel de la CCSN a effectué une surveillance à proximité de l'ICPH en 2017, 2020, 2024 et 2026.
- Des échantillons d'air, de sols, de végétation et d'eau ont été prélevés.
- Tous les échantillons ont été analysés pour déterminer la concentration en uranium.
- Des échantillons d'eau ont également été analysés pour vérifier les concentrations de fluorure, de nitrates et d'ammoniac.
- Les résultats du PISE à l'ICPH, à l'exception de ceux de 2026, sont affichés sur le [site Web de la CCSN](#).



Le personnel de la CCSN est satisfait du rendement de Cameco à l'ICPH pour le DSR Protection de l'environnement.



DSR – Gestion des déchets

22

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

Évaluation du personnel de la CCSN :

- Cameco dispose d'un programme efficace de gestion des déchets qui englobe la caractérisation, la séparation et la réduction au minimum des déchets radioactifs, dangereux et classiques produits sur le site.
- Le programme de gestion des déchets de l'ICPH satisfait aux exigences du REGDOC-2.11.1, *Gestion des déchets, tome I : Gestion des déchets radioactifs* et des normes CSA N292.0:19 et N292.3-14.
- Au cours de la période d'autorisation en vigueur, Cameco a considérablement fait progresser le projet Vision in Motion (VIM) visant le nettoyage, l'assainissement et le réaménagement à l'ICPH.

Plan préliminaire de déclassement (PPD) :

- Le PPD est mis à jour tous les 5 ans (ou à la demande de la Commission).
- Le PPD le plus récent a été soumis en 2022 et satisfait aux exigences réglementaires applicables.
- Le PPD établit un fondement crédible pour une estimation des coûts de déclassement.

Le personnel de la CCSN est satisfait du rendement de Cameco à l'ICPH pour le DSR Gestion des déchets.



AUTRES QUESTIONS D'INTÉRÊT RÉGLEMENTAIRE

ICPH de Cameco : CMD 26-H3.A



Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear
Safety Commission

Canada



Rapport d'examen de la protection de l'environnement

24

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

- Le personnel de la CCSN effectue des **examens de la protection de l'environnement (EPE)** pour toutes les demandes de permis présentant des interactions potentielles avec l'environnement.
- Pour de nombreuses installations, y compris l'ICPH, le personnel résume les renseignements provenant des rapports annuels de conformité, des résultats du PISE, des ERE et des études sur la santé de la région dans un **rapport d'EPE soumis à l'examen de la Commission**.
- Le rapport d'EPE visant l'ICPH a été affiché sur le Portail du gouvernement ouvert en juillet 2026.
- Le personnel de la CCSN a constaté que tous les risques pour l'environnement observés au cours des 5 dernières années sont faibles et que des effets importants sur les personnes et l'environnement sont peu probables.
 - Le personnel de la CCSN a examiné des études sur la santé et a constaté que les risques pour la santé sont semblables à ceux qui existent dans les collectivités où il n'y a pas d'installation nucléaire.

Les mesures de protection de l'environnement de Cameco protègent adéquatement la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement.



Examen de la protection de l'environnement



Garantie financière

25

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

- Cameco tient à jour une garantie financière pour l'ICPH conformément à son permis.
- La Commission a accepté la garantie financière de Cameco pour l'ICPH en 2024.
 - La garantie financière actuelle prend la forme d'une lettre de crédit irrévocable au montant de 138,2 millions de dollars canadiens.
- Le personnel de la CCSN est convaincu que la garantie financière actuelle pour l'ICPH demeurera adéquate pour les activités visées par le renouvellement de permis proposé.
- Le prochain examen par Cameco du plan préliminaire de déclassement et de la garantie financière de l'ICPH est attendu en 2027.

La garantie financière est valide et suffisante pour financer la stratégie de déclassement de Cameco visant l'ICPH.



PÉRIODE D'AUTORISATION

ICPH de Cameco : CMD 26-H3.A





Période d'autorisation proposée (1/2)

27

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

Le personnel de la CCSN recommande une période d'autorisation de 20 ans pour l'ICPH

- Le personnel de la CCSN a analysé la demande de Cameco à l'aide de critères fondés sur le risque établis pour évaluer et recommander les conditions de permis.
 - Tous les critères ont été respectés

Autres aspects prise en compte dans l'évaluation effectuée par le personnel de la CCSN:

- Les éléments du bilan périodique de la sûreté (BPS) expliqués dans les normes applicables de l'AIEA sont pris en compte dans les processus et pratiques de conformité actuels de l'ICPH.
- Le personnel de la CCSN assure une surveillance réglementaire par le biais du programme de vérification de la conformité de base, l'assurance de la conformité aux mises à jour du cadre de réglementation, et l'examen et la mise à jour périodiques obligatoires des principaux documents du fondement d'autorisation

Les activités de surveillance réglementaire du personnel de la CCSN ne dépendent pas de la durée du permis.



Période d'autorisation proposée (2/2)

28

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

- Les périodes d'autorisation de 20 ans ou plus pour les installations du cycle du combustible sont chose commune à l'échelle internationale.
- L'approche de Cameco en matière de gestion du vieillissement à l'ICPH est appropriée.
- La mobilisation du public par le personnel de la CCSN est fondée sur un vaste éventail de stratégies de communication et d'initiatives de renforcement de la confiance.
- Le personnel de la CCSN demeure déterminé à collaborer avec les Nations et communautés autochtones intéressées afin de répondre à toute préoccupation et continuera de fournir des mises à jour sur l'ICPH.
- La mobilisation de la Commission se poursuit par le biais de ce qui suit :
 - les rapports périodiques (p. ex., examen de mi-parcours) et non périodiques (p. ex., rapports initiaux d'événements) à la Commission
 - l'examen/approbation par la Commission des mises à jour de la garantie financière

Le personnel de la CCSN recommande une mise à jour complète sur le rendement à mi-parcours de la période d'autorisation.



MOBILISATION DES AUTOCHTONES

ICPH de Cameco : CMD 26-H3.A





Mobilisation des Autochtones (1/2)

30

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

- Le personnel de la CCSN a participé à des réunions mensuelles régulières, et a rencontré les Nations qui l'ont demandé, afin de déterminer la satisfaction à l'égard des activités de mobilisation de Cameco ainsi que les questions ou préoccupations des Nations et communautés autochtones.
- Parmi les questions et préoccupations soulevées au cours de ces rencontres, mentionnons les demandes à Cameco dans le but de :
 - fournir des renseignements plus détaillés sur les activités de l'ICPH
 - maintenir une communication et un échange d'information continus avec les Nations et communautés autochtones tout au long du cycle de vie de l'ICPH
 - fournir des renseignements supplémentaires sur ses rapports environnementaux
- Le personnel de la CCSN a présenté à Cameco les questions et préoccupations soulevées par les Nations et communautés autochtones.

Nations et communautés autochtones :

- Première Nation d'Alderville
- Première Nation de Curve Lake
- Première Nation de Hiawatha
- Première Nation des Mississaugas de Scugog Island
- Première Nation des Chippewas de Beausoleil
- Première Nation des Chippewas de Georgina Island
- Première Nation des Chippewas de Rama



Mobilisation des Autochtones (2/2)

31

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

Les activités de mobilisation du personnel de la CCSN sur le renouvellement du permis d'autorisation de l'ICPH incluent:

Date	Activités
Décembre 2025	Envoi de courriels d'avis préliminaire aux Nations et communautés autochtones pour les informer de la demande de Cameco visant à renouveler le permis de l'ICPH.
Février 2026	Envoi de lettres d'avis par courriel aux Nations et communautés autochtones désignées.
Mars 2026	Rappel aux Nations et communautés autochtones de la date limite pour présenter une demande d'aide financière aux participants.
Juillet 2026	Communication d'information aux Nations et communautés autochtones à l'égard du webinaire à venir sur le renouvellement de permis de l'ICPH, et envoi de l'invitation à la réunion.
Août 2026	Avis aux Nations et communautés autochtones que le CMD du personnel de la CCSN est disponible, et partage d'hyperliens.
Août 2026	Webinaire sur le renouvellement de permis de l'ICPH avec les Nations et communautés autochtones.

Le personnel de la CCSN s'engage à continuer de mobiliser et d'informer les Nations et communautés autochtones au sujet de l'ICPH tout au long du cycle de vie de l'ICPH.



MOBILISATION DU PUBLIC

ICPH de Cameco : CMD 26-H3.A



Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear
Safety Commission

Canada



Mobilisation du public

33

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

Événement	Date
Annonce de l'avis d'audience et de financement des participants	Janvier 2026
Webinaire de la CCSN (en anglais)	Août 2026
Relations externes avec les collectivités	Avril et septembre 2026

29 personnes se sont inscrites au webinaire



17 personnes ont participé

Selon un sondage mené lors d'une réunion, la majorité des participants au webinaire de la CCSN étaient satisfaits de l'information reçue.



Aide financière aux participants et interventions

34

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

La CCSN a octroyé un financement aux bénéficiaires suivants :

- Première Nation d'Alderville
- Première Nation de Curve Lake
- Première Nation de Hiawatha
- Première Nation des Mississaugas de Scugog Island
- Première Nation des Mississaugas
- Port Hope Community Health Concerns Committee

Des interventions ont été reçues de tous les bénéficiaires

Les interventions portaient sur les thèmes suivants :

- Mobilisation et consultation des Autochtones
- Plan préliminaire de déclasséement de l'ICPH et sa confidentialité
- Effets sur l'environnement des activités de l'ICPH
- Uranium enrichi sur le site et préoccupations concernant la production future d'uranium enrichi à l'ICPH
- Effets sur la santé du traitement et du transport de l'uranium
- Transport de matières nucléaires
- La gestion des déchets
- Durée du permis



Interventions

35

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

Le CCSN a reçu 74 interventions fournies par des membres du publique, et les Nations et communautés autochtones

Autres principaux thèmes des interventions :

- Formation des travailleurs, santé et sécurité classiques, et culture de sûreté
- Déchets historiques et nettoyage, entreposage des déchets et impact sur les collectivités
- Emplacement de l'installation et répercussions de l'infrastructure vieillissante
- Activités du projet « Vision in Motion »
- Risques chimiques, les rejets accidentels potentiels, et recommandation relative à une zone d'exclusion
- Intervention en cas d'urgence
- Niveau de surveillance de la CCSN



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A





Conclusions

37

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

D'après son évaluation technique de la demande de Cameco et des documents justificatifs à l'égard du renouvellement de permis de l'ICPH, le personnel de la CCSN conclut ce qui suit :

- La demande satisfait aux exigences réglementaires.
- Le rendement du titulaire de permis durant la période d'autorisation en vigueur était satisfaisant et respectait les exigences réglementaires.



Recommandations

38

Renouvellement du permis de l'ICPH de Cameco – CMD 26-H3.A

Le personnel de la CCSN recommande que la Commission :

conclue que Cameco, conformément aux alinéas 24(4)a) et b) de la LSRN :

- a) est compétente** pour exercer les activités visées par le permis
- b) prendra les mesures voulues** pour préserver la santé et la sécurité des personnes, pour protéger l'environnement, pour maintenir la sécurité nationale et pour respecter les obligations internationales que le Canada a assumées

renouvelle pour 20 ans, soit du 1^{er} mars 2027 au 28 février 2047, **le permis d'exploitation d'une installation de combustible nucléaire proposé**, FFL-3631.00/2047, aux fins de l'exploitation de l'ICPH, et assortisse le permis de l'obligation de fournir à la Commission une mise à jour complète du rendement à mi-parcours de la période d'autorisation

délègue les pouvoirs au personnel de la CCSN tel qu'il est établi à la section 5.5 du CMD 26-H3



Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear
Safety Commission

Canada

Restez branchés!
Joignez-vous à la conversation



suretenucleaire.gc.ca

